

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 10 mai 2022.

Présents : Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Amaury ROUGET.

Excusés : Frédéric BOIVIN, Élia CALE, Marine TARTIÈRE.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

➤ **Début à 20 h 05.**

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

1. Proposition de graphisme abri bus.

Ce projet concerne le mur extérieur Est du bâtiment abri bus.

Présentation et discussion sur les maquettes projetées en séance.

2. Subventions aux associations pour 2022.

Comme chaque année, la commune souhaite apporter son soutien financier à des associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Les demandes :

- Mission locale de Cournon : 350 €.
- Restaurants du Cœur : 38 €
- Foyer rural : 1.000 €.
- Conservatoire de la vie locale de Cournols : 500 €.

En début d'année prochaine, une rencontre avec chaque association sera faite pour faire le bilan, et pour adapter la subvention éventuelle à venir (en fonction du budget prévu).

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

3. Choix du bureau d'étude pour le diagnostic assainissement.

Cette mission est confiée au Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire pour le choix du bureau d'étude. Deux bureaux sur trois sollicités ont répondu à l'appel d'offre. Le bureau Géoval et le bureau Safège ont répondu dans les délais. Le SME propose de retenir le bureau d'étude Géoval pour 15.405 € (Safège 18.491 €). A prestation égale, l'écart reste constant entre les deux.

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

4. Décision modificative budget 2022.

Le changement de logiciel et de plan comptable ont occasionné des difficultés au niveau des écritures comptables.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615221	2 000,00		
D I 001 001 OPFI	15 433,22		
R I 001 001 OPFI		15 258,78	
R I 10 1068 OPFI	10 444,22		
R I 16 1641 OPNI	20 247,78		

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

5. Travaux pour 2022.

Nous sommes en attente d'accord de subventions sur les projets de toitures des locaux communaux (locaux pompiers et Rabouille). Pour rappel, ces travaux sont nécessaires pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Le solivage du local bascule se fera en fin d'année.

Entretien des chemins : prévoir les écoulements d'eau essentiellement, mais aussi boucher les nids-de-poule sur certains chemins.

6. Règlementation des boisements.

C'est une mise à jour organisée par le Conseil Départemental, elle fait suite aux deux commissions qui ont eu lieu à Cournols, une carte provisoire est éditée et sera consultable uniquement par la commission avant approbation.

7. Éclairage public.

Une réflexion est engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de modifier les horaires de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour modifier les horaires et leur mise en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Pour rappel, l'extinction partielle est en place depuis avril 2011.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 00h00 (minuit) à 05 heures 30

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

8. Questions diverses.

Dimanche 15 mai, **course de vélos** organisée par les Martres-de-Veyre, en collaboration avec la commune et la mairie d'Aydat. Chabanne → Fohet → Chabanne. Le pot de l'amitié est offert par la municipalité.

PLUI. Le projet de règlement a été reçu en mairie et doit être restitué d'ici le 23 mai .

Prochain Conseil : 14 juin 2022

➤ **La séance est levée à 22 heures.**